

N°	3	3	7
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

17 DEC. 2012
DE DIRECTION

OBJET :	L'an deux mil douze Le mercredi 28 novembre à 10h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Eu, sous la présidence de Mme GAOUYER. <i>Ce conseil d'administration fait suite à la réunion du CA annulée du 20 novembre 2012, pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.</i>
- Arrêtés d'utilisation des véhicules personnels et ordres de mission permanents pour 2013	Étaient présents ce jour : Mme GAOUYER, M. DAVERGNE, M. DECORDE, M. DESTRUEL, M. SENECAL. Absents excusés : Mme HUREL (pouvoir à Mme GAOUYER), Mme LE VERN, Mme LUCOT-AVRIL, M. AUBRY, M. BIGNON, M. JACOB, M. JUMEL, M. LEFEVRE, M. MAQUET, M. PATIN.
DATE DE LA CONVOCATION :	<u>- Arrêtés d'utilisation des véhicules personnels et ordres de mission permanents pour 2013</u>
26 octobre 2012	<i>Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme la Présidente à :</i>
NOMBRE DE DELEGUES :	<i>- signer des ordres de mission permanents faisant fonction itinérante en faveur des agents de l'Institution afin qu'ils puissent se déplacer librement au sein des 3 départements (OISE, SEINE-MARITIME, SOMME) constitutifs du bassin versant de la Bresle pour mener à bien toutes les missions qui leur seront confiées au titre de l'année 2013.</i>
En exercice 15	<i>- signer des arrêtés permettant aux agents de l'Institution d'utiliser leurs véhicules personnels à des fins exceptionnelles (absence de véhicule de service) afin qu'ils puissent se déplacer dans le cadre de leurs missions, conformément aux conditions fixées au paragraphe précédent, au titre de l'année 2013.</i>
Présents 5	<i>Le kilométrage qu'ils pourront effectuer chacun dans le cadre de leur travail n'excédera pas 10 000 kms/an. Des frais de déplacements leur seront versés conformément à la législation et aux tarifs en vigueur.</i>
Votants 6	

Date de publication et de transmission
au représentant de l'Etat :
Acte exécutoire le :
la Présidente de l'Institution
Marie-Françoise GAOUYER

14/12/2012
14/12/2012

**INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE**
EP1B Bresle
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMAILLE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com

**Pour extrait conforme,
la Présidente de l'Institution,
Marie-Françoise GAOUYER**

**INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE**
EP1B Bresle
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMAILLE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com